



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 07/20240404

**OBJET : Attribution de Subvention d'opération à l'association Bretonvilloise
d'Animation**

Dans le cadre des rencontres australiennes 2024

**THÉMATIQUE : 7.5.2 Subvention attribuées aux associations.
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le **QUATRE AVRIL**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOUEUR, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOUEUR D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. - CRAS A. - CATTEAU S. - TALANDIER K. - DEGROOTE G. - LEFEBVRE M. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. - FRANÇOIS F. - DEVILLERS T. - LAVOISIER E.

Absente excusée : Mme Agnès DEMUYNCK.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme LEFEUVRE M-F. ayant donné procuration à M. CRAS A.
Mme HUYGHE P. ayant donné procuration à Mme RICARD M.
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à M. DINOUEUR D.
Mme FOURNET M. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.
M. BACQUET F. ayant donné procuration à M. ARTHUR D.
M. NZEUBA E. ayant donné procuration à M. GUILLEMOT C.
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme TALANDIER K.
Mme LAMBERT A. ayant donné procuration à M. DEVILLERS T.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	- Pour : 26
- Présents : 18	- Contre : 0
- Exprimés : 26	- Abstention : 0

Convocation : 22/03/2023

Secrétaire de séance : Laurence LELIEUR.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel des rencontres australiennes 2024 établi par l'Association Bretonvilloise d'Animation qui s'élève à 4 300 €.

Il ressort de ce budget un besoin de financement communal de 3 200 €, une avance correspondant à 70 % de ce montant, soit 2 240 €, et un solde versé à l'automne 2024 après présentation du bilan financier des rencontres australiennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 3 200 € à l'Association Bretonvilloise d'Animation pour l'organisation des rencontres australiennes 2024. Une avance de 2 240 € sera versée au printemps 2024, le solde de 960 € sera versé à l'automne 2024 sur présentation du bilan financier de l'opération.

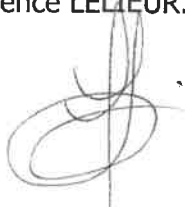
La présente dépense sera inscrite sur le chapitre 65, compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations », du budget 2024 de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, 04 AVRIL 2024.

Le Secrétaire de séance,

Laurence LELIEUR.



Le Maire,

Didier DINOARD.



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le

10 AVR. 2024

12 AVR. 2024

Le Maire,

Didier DINOARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.